

MOUVEMENT : CÔTÉ PRATIQUE

Liste des postes disponible
à partir du 9 mars sur le
site de la DSDEN ou sur
notre site



Saisie « unique » des vœux

Du 9 mars (12h) au 22 mars (minuit)

Phase
informatisée

Affectation à titre
définitif

Sur i-prof via le portail Arena
<https://si-ac-strasbourg.fr/arena/>

Résultat des
affectations
CAPD du
19 avril

Qui participe ?

A la première phase

Les enseignants nommés à titre définitif qui veulent changer de poste.

Obligatoirement, les enseignants à titre provisoire ou victimes d'une fermeture ou les collègues demandant leur réintégration.

A la deuxième phase

Les collègues n'ayant rien obtenu à la 1^{ère} phase.

30 vœux maximum dont
1 vœu géographique
(obligatoire pour les non
titulaires)

Des vœux précis

Un type de poste dans une école
Ex: adjoint élémentaire EE Sturm
Code ISU à plusieurs chiffres

Des vœux géographiques :

Vœux de secteur, de commune ou de collège.

Sur chaque secteur, vous pouvez choisir un ou plusieurs types de poste (adjoint mat, adjoint élém, ZIL,...)

Les collègues nommés à titre provisoire, doivent obligatoirement saisir un vœu géographique.

Ex : adjoint élémentaire
secteur Neudorf Esplanade Krutenau
Code ISU à plusieurs chiffres

Faire un vœu géographique bien ciblé pourra vous permettre d'augmenter le nombre de postes demandés au-delà de 30 postes.

Conseils du SNUipp-FSU67

Comment choisir son poste ?

Tous les postes sont susceptibles d'être vacants, alors il ne faut pas hésiter à demander les postes que vous désirez.

Attention quand vous demandez un poste en école primaire, vous pouvez être nommé soit en maternelle soit en élémentaire. La répartition des classes se fait en conseil des maîtres (renseignez-vous auprès de l'école pour connaître la spécificité du poste).

Attention à l'ordre de vos vœux !

L'ordinateur traite le mouvement dans l'ordre des barèmes. Vos vœux sont examinés par l'ordinateur dans l'ordre de la liste des vœux que vous avez faite qu'il s'agisse de vœux de postes ou de vœux de secteurs géographiques pour la 1^{ère} et pour la 2^{nde} phase du mouvement.